

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Juillet 1874.

Chronique générale.

La 28^e commission d'initiative s'est réunie avant-hier pour entendre plusieurs des signataires de la proposition tendant au rétablissement de la Monarchie et, en particulier, M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, auteur de cette proposition.

Voici l'exposé des motifs présenté par l'honorable duc de Bisaccia :

« Messieurs,

En lisant l'extrait du procès-verbal d'une de vos dernières séances, j'ai vu que quelques membres de votre commission avaient proposé de ne pas prendre en considération, comme étant inconstitutionnelle, la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée, au nom d'un grand nombre de mes amis.

Après avoir entendu les explications que je vais avoir l'honneur de vous donner, vous trouverez, je n'en doute pas, que nous étions parfaitement dans notre droit en déposant sur le bureau de l'Assemblée la proposition du rétablissement de la Monarchie.

Je n'ai pas à m'occuper ici de la forme de cette proposition, puisque votre mission est de décider si elle doit être ou ne doit pas être soumise à l'étude d'une commission de l'Assemblée et que c'est sur le droit seul de la proposer que vous avez à délibérer.

Permettez-moi d'abord de vous dire que, dès que nous avons vu apparaître la première pensée de prolonger les pouvoirs du maréchal pour un temps déterminé, nous nous y sommes opposés, prévoyant déjà que cette proposition manquait de netteté et n'était pas comprise de même par ceux qui la votaient, et à une grande réunion aux Ré-

servoirs, j'ai pris la parole et j'ai dit que la proposition qui nous était faite était la Monarchie élective, celle qui avait perdu la Pologne, et que j'y voyais de grands dangers ; plus tard pourtant, pour éviter de diviser la majorité, après avoir entendu les explications réitérées de M. de Broglie et avant tout, pleins de confiance dans le caractère du maréchal, nous avons voté la loi du 20 novembre.

En effet, Messieurs, le duc de Broglie, questionné par plusieurs de nos amis, leur a répondu à maintes reprises que la porte reste toujours ouverte à la Monarchie.

Et moi-même j'ai été chargé par mes amis d'aller dire au vice-président du conseil que nous étions décidés à reprendre dans un autre moment la campagne monarchique, et qu'en tout cas nous le prévenions que nous la reprendrions au moment des lois constitutionnelles, et que, s'il disait à la tribune un mot engageant l'avenir, nous ne pourrions voter avec lui ; aussi avez-vous toujours vu le langage du duc de Broglie nous maintenir une entière liberté.

Vous vous rappelez que le 20 novembre, M. le vice-président du conseil voulant donner au vote de la prorogation sa vraie signification et obtenir ainsi les concours des royalistes de l'Assemblée, a fait à la tribune la déclaration suivante :

« Voici en quels termes il s'exprimait :

« On nous a demandé si la durée des pouvoirs ainsi établis constituait un régime transitoire ou un régime définitif. Notre réponse sera bien simple, elle est tirée des textes mêmes de la proposition : rien n'est changé aujourd'hui aux conditions actuelles, rien que la durée, le reste est renvoyé aux lois constitutionnelles. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

L'Assemblée jugera dans sa sagesse, et d'après le rapport de sa commission constitutionnelle, si l'état des partis permet un gouvernement définitif, ou s'il vaut mieux maintenir, sous un gouvernement plus durable et plus fort, une trêve sérieusement respectée qui amène la conciliation par l'apaisement. Mais, je le répète, tout

ceci ne fait pas partie de la discussion actuelle et viendra avec les lois constitutionnelles. »

Telles sont les paroles qui nous ont permis de voter la loi du 20 novembre, car nous n'eussions jamais consenti à accomplir un acte qui eût pu être, à n'importe quelle heure, un obstacle au retour du Roi.

Quelques jours après, l'ambassade de Londres m'était offerte, et, bien entendu, sans aucun engagement ; je n'ai donc jamais mis un instant en doute notre entière liberté de proposer à l'Assemblée le rétablissement de la Monarchie.

S'il en était autrement, messieurs, nous aurions été trompés, et je ne puis l'admettre un seul instant, et le loyal maréchal de MacMahon ne voudrait pas tenir son pouvoir d'un vote qui ne serait qu'une surprise.

Mais je ne m'arrête pas à cette pensée, elle n'est pas possible, et suis convaincu qu'après avoir entendu ces explications vous trouverez avec moi que mes amis et moi nous sommes parfaitement dans notre droit en proposant le rétablissement de la Monarchie, de même que l'honorable M. Casimir Périer est dans le sien en proposant la proclamation de la République.

Je veux ajouter que mes amis et moi nous croyons qu'il était préférable de faire les lois urgentes avant de s'occuper de la forme du gouvernement, mais l'honorable M. Casimir Périer ayant cru le moment venu de donner une forme définitive de gouvernement à la France, et la Chambre ayant fait un pas dans ce sens par son vote d'urgence sur cette proposition, il était impossible aux royalistes de ne pas dire à l'Assemblée et à la France :

« La Monarchie est là, elle a fait la France, elle la sauvera le jour où vous voudrez.

Avec elle, vous aurez des alliances.

Avec elle, vous aurez la liberté.

Avec elle, le commerce retrouvera son activité, et vous reprendrez vis-à-vis de l'Europe la position que vous n'auriez jamais dû perdre.

Je maintiens et j'affirme ici, messieurs,

que c'était notre droit, et je dis plus, notre devoir. »

On s'entretenait beaucoup des controverses qui ont eu lieu avant-hier au sein de la commission des Trente. L'attention des membres de la droite était éveillée par les discours prêtés par le *Journal des Débats* à l'honorable M. de Kerdrel.

D'après l'organe du centre gauche, M. de Kerdrel se serait pris de querelle avec M. Chesnelong, et, emporté par l'ardeur de la discussion, l'honorable député du Morbihan aurait déclaré que Henri V était impossible.

Cette déclaration était très-grave, et les commentaires, comme vous n'avez pas de peine à le penser, allaient leur train, lorsque M. de Kerdrel, devant lui-même les observations qui naturellement allaient lui être faites, adressa au *Journal des Débats* une lettre dans laquelle il dément absolument le récit de cette feuille.

Le député du Morbihan nie hautement qu'il ait déclaré Henri V impossible ; c'est à la monarchie seulement qu'il a cru devoir appliquer cette épithète. Quant au vote, il est absolument faux que M. de Kerdrel se soit prononcé en faveur du titre de président de la République.

Loin d'accepter ce titre, il a voté pour la formule proposée par M. Combar. Telle est la vérité, dit en terminant l'honorable député du Morbihan.

L'incident qui vient de survenir prouve surabondamment combien la majorité de la commission avait eu raison de demander l'interdiction complète des comptes-rendus de ses débats ; si quelques membres de la minorité, faisant bon marché de l'engagement solennel qu'ils avaient pris, n'avaient pas cru devoir commettre des indiscretions regrettables, nous n'aurions pas à déplorer de pareils malentendus. Il est à souhaiter que la commission des Trente montre à l'avenir plus de sévérité et prohibe absolument toute espèce de communication à la presse.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES ACTEURS PARISIENS

EN TOURNÉE.

Depuis quelques jours, il est impossible d'ouvrir un journal sans y lire à peu près ceci, à l'article Théâtres :

« Profitant de la fermeture du... (Ici le nom du Vaudeville, de l'Odéon, des Variétés, des Bouffes et de la Renaissance), MM. X..., Y..., Z..., viennent de partir pour faire une tournée en province ; ils comptent passer en revue la plupart des pièces de leur répertoire. »

Tous les ans au mois de juillet, ces départs et ces tournées recommencent ; tournées accidentées s'il en fut, pleines de surprises et de succès pour quelques-uns, d'ennuis et de déceptions pour le plus grand nombre.

Les incidents comiques surtout abondent, incidents spéciaux aux théâtres de province, qui ne jouent généralement pas tous les jours et dont le personnel ainsi que l'organisation laissent par cela même beaucoup à désirer.

On raconte que pendant l'une des excursions en province de M^{me} Dorval, les amateurs d'une petite ville, stimulés peut-être par l'impresario, avaient résolu de lui décerner une ovation. En conséquence, ils s'entendirent avec le machiniste, et convinrent que tandis qu'elle monterait sur le bûcher dans le rôle de Didon qu'elle jouait ce soir-là, une couronne descendrait du cintre sur sa tête.

Malheureusement, au signal donné, le machiniste se trompe de corde ; il lâche celle qui devait servir dans la farce dont la tragédie était accompagnée, et l'on vit s'acheminer majestueusement et par les airs et planer sur la figure inspirée de la tragédienne... la seringue de Pourceaugnac.

Avant d'être la reine du drame moderne, M^{me} Dorval avait d'ailleurs longtemps couru la province et partagé les tribulations attachées au sort des comédiens ambulants. Elle racontait volontiers qu'une fois le théâtre étant trop petit pour contenir les choristes dont elle faisait momentanément partie, on les avait juchés par derrière sur des échelles pour qu'ils pussent atteindre une ouverture qui les montrait en buste aux spectateurs. Et, comme il pleuvait à torrents pendant le premier chœur, c'est sous des parapluies qu'ils avaient chanté :

Ah ! quel beau jour ! Ah ! quel plaisir !
 Ah ! pour nous quelle fête !

Autre épisode :
 C'était pendant une des tournées en province de l'acteur Rouvière. Un jour il s'arrêta à Lyon, et les journaux annoncent qu'il va jouer *le Roi Lear*.
 Le soir venu, la salle est comble, et la pièce commença. Tout va bien d'abord ;

mais voilà qu'au moment où l'acteur doit fondre en larmes sur le corps de Cordelia, le public croit s'apercevoir que sa physiologie prend un caractère tout à fait éloigné de l'esprit momentané de son rôle.

Le cortège qui l'entourne, hommes et femmes, paraît agité du même vertige. Tous semblent faire leurs efforts pour étouffer une immense envie de rire. Cordelia elle-même, qui, la tête penchée sur un coussin de velours, a l'imprudence d'ouvrir les yeux, se lève brusquement de son sofa et disparaît du théâtre en éclatant.

Convaincus alors qu'on se moque d'eux, les spectateurs se mettent à siffler. Le tumulte menaçait de grandir, quand un gamin, placé à la galerie, s'écrie brusquement :

— Ah ! ce chien !
 Et de son doigt il désigne un des bancs de l'orchestre.

Cette fois, c'est au tour du public à éclater de rire. Et il y avait de quoi.

Un gros boucher était assis au premier rang et dormait. Ce boucher était accompa-

Il est profondément regrettable que la majorité des membres de la commission des Trente ait maintenu le titre de *Président de la République*. Ce n'est qu'un mot, il est vrai, mais ce mot est exploité auprès des masses par les radicaux comme couvrant la chose, et c'est ce qui explique la joie que le vote de la commission inspire aux thieristes et à toutes les gauches.

Il n'est pas douteux que des élections générales faites avec l'étiquette de la République mettront en avant la candidature d'une foule de gredins qui se disent républicains; ils auront beaucoup de chances d'être élus sur les mêmes listes en tête desquelles figureront côte à côte les citoyens Thiers et Gambetta.

Il est difficile de comprendre les motifs qui ont pu décider des hommes connus par leurs convictions royalistes à voter pour le maintien du titre de *Président de la République*.

On cite comme ayant voté l'article 1^{er}, c'est-à-dire pour le maintien du titre de Président de la République, conféré au maréchal de Mac-Mahon: MM. Dufaure, Laboulaye, Cézanne, Vacherot, Antonin Lefèvre-Pontalis, Paris, Eugène Tallon, Lambert de Sainte-Croix, Pradié, Daru, de Talhouët, d'Andelarre, de Kerdel, Ventavon et Ch. de Lacombe.

Les neuf députés de la droite qui ont repoussé l'article 1^{er} seraient, dit-on, MM. Lucien Brun, Chésnelong, Tarteron, Combier, Merveilleux-Duvignaux, de Sugny, de Meaux, de Ressaiguié.

Plusieurs commissaires étaient absents pour des motifs légitimes ou par suite de maladie, entre autres MM. de Goulard, Delsol-Waddington, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Parmi les membres absents, MM. de Goulard, Delsol, Waddington auraient voté avec la majorité.

Le président, M. Batbie, n'a point voté; il ne prend part au vote que dans le cas où il y a partage.

On pense que le rapport de la commission générale sur le projet préparatoire de la sous-commission sera déposé au milieu de la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre.

M. le comte de Vaulchier, député du Doubs, a déposé sur le bureau de l'Assemblée une pétition pour le retour de la monarchie, signée par un grand nombre d'ouvriers et de commerçants de la ville de Besançon.

Nous avons déjà dépassé le 3 juillet 1874, huitième anniversaire de la bataille de Sadowa, qui fut le point de départ de l'unification allemande et de la prépondérance de la Prusse.

Une partie de la presse française était alors remplie d'articles favorables à la Prusse. On battait des mains aveuglément à la victoire du roi Guillaume. C'était le temps où la France affolée acclamait les théories

gné d'un chien qui, pour mieux voir sans doute, avait fini par sauter sur les genoux de son maître, et qui, les deux pattes de devant appuyées sur la rampe de l'orchestre, regardait gravement ce qui se passait sur la scène.

De plus, à un moment, le boucher ayant trop chaud, avait retiré sa perruque, et tout en dormant il l'avait placée sur la tête du chien.

C'est le spectacle de ce chien coiffé d'une perruque et assis à l'orchestre qui avait troublé les acteurs d'abord, et qui provoquait maintenant l'hilarité de toute la salle.

L'insuffisance des décors est un des inconvénients les plus communs en province.

Je me souviens d'avoir entendu raconter autrefois par Beauvallet que, se trouvant un jour dans une petite ville près de Bordeaux, on lui demanda de donner une représentation. Avant d'accepter, il alla voir

impériales « des grandes agglomérations » et « des nationalités. » M. Rouher, le héraut d'armes de l'Empire, les prêchait à la tribune, et la presse soi-disant libérale faisait écho et sonnait la fanfare d'une nouvelle ère pour les peuples.

La nouvelle ère s'est levée pour nous en 1870! Nous voyons aujourd'hui les conséquences de cette politique fatale de l'Empire qui a bouleversé le droit public européen et attiré sur la France les plus épouvantables malheurs.

Quatre ans se sont écoulés depuis cette guerre désastreuse. La France oublie déjà les leçons de la Providence; elle ne pense plus à ses malheurs; elle n'ouvre pas les yeux sur les causes et les conséquences de la politique qui l'a perdue; et le parti impérialiste rêve de restaurer la dynastie des Bonaparte!

A ce triste anniversaire de Sadowa, il est difficile pour tout homme qui réfléchit de ne pas faire un retour douloureux sur les destinées de la France, sur les erreurs qui l'ont entraînée, sur l'abaissement qu'elle a subi.

La *Patrie* publie un précieux document signé Gambetta, mais qui touche au moins autant M. Jules Simon que M. Gambetta.

A vrai dire, la dépêche que nous reproduisons ci-après porte une autre signature que la sienne; mais M. Léon Gambetta n'apparaît, comme on le verra, dans la circonstance, qu'à titre de simple agent de transmission: celui en réalité qui prescrit et qui édicte, celui de qui émane l'ordre et de qui part la recommandation, c'est le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon.

Voici la pièce:

« Bordeaux, 13 janvier 1874, 5 h. soir.

» Intérieur à tous les préfets,

» Conformément aux instructions que nous venons de recevoir de M. le ministre de l'instruction publique de Paris, vous êtes autorisé à faire, au point de vue politique et républicain, dans le personnel des instituteurs, tous les changements que vous jugerez utiles. Pour les inspecteurs et recteurs, vous voudrez bien nous en référer, en nous envoyant des rapports avec pièces à l'appui, s'il y a lieu.

» Ceci est absolument confidentiel et doit rester tel entre vous et le ministre.

» Signé: LÉON GAMBETTA. »

Cette pièce, à nos yeux, est une vraie trouvaille, dit avec raison la *Patrie*.

Une commission composée de sept membres, chargée d'examiner les résultats de l'enquête ouverte sur le projet du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, vient de partir pour Calais, afin d'étudier la question sur les lieux mêmes.

Cette commission a pour président M. Kleitz, inspecteur général des ponts et chaussées, et pour secrétaire M. de Laparent, ingénieur des mines.

le théâtre, où il ne trouva pour tout décor qu'une forêt.

— Comment! dit-il, vous n'avez que cela?

— Oui, monsieur; mais cela ne nous empêche pas de tout jouer. Dernièrement encore, nous avons représenté la *Tour de Nesles*.

— Vraiment! Mais comment faisiez-vous pour l'acte du cachot?

— Oh! monsieur, ce n'est pas difficile. *Buridan était prisonnier sur parole.*

Une dernière anecdote:

Il y a une dizaine d'années, une troupe de pauvres artistes dramatiques s'était égarée dans une petite ville des Vosges. Il y avait foule dans le grenier-théâtre. La troupe interprétait un mélodrame dont voici à peu près l'intrigue:

Une dame reçoit chez elle un quidam. — Le mari rentre. Le quidam se cache, mais il oublie son chapeau sur la table. — Le

M. le comte Hippolyte de Larocheffoucauld, cousin de notre ambassadeur à Londres, épouse M^{lle} de Maillé, fille de l'honorable député de Maine-et-Loire.

Ce mariage, qui unit deux des plus grands noms du noble faubourg, sera célébré très-prochainement en l'église Saint-Thomas d'Aquin.

ESPAGNE.

Bayonne, 3 juillet.

Leurs Majestés Charles VII et la reine Marguerite sont toujours à Estella.

Une grande victoire vient d'être remportée par Son Altesse Royale Don Alphonse à Hermès, en Catalogne.

Les républicains, commandés par Palacios, ont été refoulés sur Alcaniz avec des pertes considérables. NAVARRO.

LA CHAMBRE.

Séance du samedi 4 juillet.

La séance est ouverte sous une impression funèbre. M. Martel, qui préside, annonce, les larmes aux yeux, la mort de M. de Goulard. « Il avait déjà rendu de grands services à son pays, il était appelé à lui en rendre encore! » En effet, dans les circonstances présentes, M. de Goulard pouvait devenir l'instrument nécessaire et respecté d'une combinaison de transition. L'Assemblée a paru vivement ressentir cette perte.

Toutefois, elle s'est dérobée assez vite aux émotions qu'elle éprouvait pour se jeter de nouveau dans la politique. Les esprits étaient fort animés. La suspension du journal *l'Union*, annoncée, puis démentie, puis confirmée, était l'objet de toutes les conversations. On savait qu'une interpellation serait déposée, qu'une question tout au moins serait adressée au ministre de l'intérieur.

L'extrême droite, très-montée, jetait feu et flamme; la gauche, dont cette grande colère faisait le jeu, n'essayait point de l'apaiser. Les bons apôtres qui la dirigent considéraient même comme un devoir d'attiser l'incendie. Il est aisé de comprendre que, dans un pareil état de fièvre, on ne prêtait qu'une médiocre attention au projet de loi municipal.

L'amendement de M. Jules Ferry est définitivement accepté. Il assimile ceux qui ont tiré au sort dans une commune à ceux qui y sont nés.

L'amendement de M. Latrade sur les colonies n'a pas eu la même fortune.

M. de Chabrol a fait observer qu'il serait inutile pour les uns, parce que leur inscription à la cote personnelle leur assure l'électorat, et qu'il constituerait pour les autres un privilège excessif, attendu qu'il conférerait la qualité d'électeurs à des nomades n'offrant aucune espèce de garanties.

L'Assemblée a voté conformément aux ob-

servations du rapporteur et repoussé l'amendement.

Elle a repoussé de même une autre proposition de M. Jules Ferry, qui avait pour objet de déclarer électeurs ceux que l'âge ou l'insuffisance de leurs ressources dispensent des prestations.

Cet échec n'a pas empêché M. Jules Ferry de présenter et de soutenir, avec une insistance qui a fini par fatiguer l'Assemblée, un troisième amendement relatif aux villes rédimées.

M. Jules Ferry entend que, dans les villes rédimées, et notamment à Paris, les petits loyers non imposés donnent droit à l'électorat. Il veut que tous ceux qui paient de 250 à 400 fr. de loyer jouissent du même droit que ceux qui sont inscrits à la cote mobilière, c'est-à-dire qu'ils deviennent électeurs municipaux après une seule année de résidence.

On lui demande comment il en dressera la liste; il assure que le tableau est fait tous les ans par la préfecture de la Seine.

Une discussion fort vive s'engage entre M. Jules Ferry et M. de Chabrol.

L'honorable rapporteur objecte qu'une semblable disposition, si elle était adoptée, renverserait de fond en comble tout le système de la commission.

M. Raudot ajoute que le tableau dont parle M. Jules Ferry n'est qu'une pure fiction. L'Assemblée s'impatiente, et voyant M. Jules Ferry remonter une quatrième fois à la tribune, elle lui témoigne énergiquement sa lassitude. Il ne faut abuser de rien!

Enfin, l'on vote: les bulletins blancs et les bulletins bleus s'entassent dans les corbeilles, et il est facile de voir que le résultat sera fort douteux.

En effet, M. le président Martel annonce bientôt que l'amendement de M. Ferry n'est rejeté qu'à une majorité de six voix, et qu'il va falloir rendre visite au petit cabinet où l'on vérifie les votes.

Après une demi-heure de pointage, l'Assemblée apprend que l'amendement est définitivement repoussé à une majorité de sept voix.

Elle en rejette un autre de M. Content. Cet honorable député demandait que le droit aux affouages donnât droit à l'électorat.

Voici maintenant M. Jozon qui plaide la cause des hommes mariés. « Pourquoi, dit-il, ne seraient-ils pas tous électeurs après une seule année de résidence? Ce serait un encouragement à la famille. » M. Jozon ajoute que les hommes mariés ont une part plus directe et plus considérable dans tous les intérêts communaux, tels que l'école, l'église, les chemins, le marché, le lavoir... « tandis que le lavoir est étranger au célibataire! »

Cette calomnie naïve dériderait l'Assemblée, si elle voulait être déridée; mais elle ne le veut pas.

Le bruit se répand que l'extrême droite,

LE TABAC APOCRYPHE.

Ce pauvre tabac, qui nous est « cher » à tous les titres; le tabac, si attaqué, si calomnié souvent, vient de trouver un allié inattendu, et qui paraît sérieux.

On raconte qu'un capitaine commandant de place, en retraite, ne pouvant renoncer à l'usage du tabac à fumer, bien qu'il se sentit souvent incommode, s'est avisé, depuis plusieurs années, de mélanger avec son *caporal* des feuilles séchées d'*eucalyptus globulus*, ce bel arbre qui croît merveilleusement en Algérie et qu'on plante maintenant dans le midi de la France pour l'assainissement des localités marécageuses.

Depuis qu'il fait usage de ce mélange, il n'éprouve plus ni vertige, ni maux de tête, ni malaise d'estomac.

Il signale à la société, contre l'abus du tabac, ce moyen de prévenir et de faire disparaître les inconvénients du tabac, sans renoncer à une vieille habitude.

JÉHAN VALTER.

par l'organe de M. Lucien Brun, va poser la question au ministre de l'intérieur. On se hâte de rejeter l'amendement pour écouter M. Lucien Brun. L'honorable député ne reste qu'une minute à la tribune : « L'Union est suspendue, dit-il, est-ce pour avoir publié le manifeste de M. le comte de Chambord ? Si c'était pour cela, je déposerais une interpellation. »

M. de Fourtou lui répond, au milieu d'un grand silence, que l'Union est, en effet, suspendue pour deux motifs, à savoir, la violence de ses polémiques, et le manifeste du comte de Chambord.

On ne saurait être plus courageux et plus franc. Le ministre n'ignore pas quelles colères va soulever cette explication ; cependant il va plus loin, il l'accentue, et en quelques phrases d'une précision énergique, il affirme une fois de plus l'irrévocabilité du *Septennat*.

Quelques murmures se font entendre sur les derniers bancs de la droite ; le centre applaudit, la gauche se tait.

Alors M. de Fourtou redouble ; il déclare que le gouvernement du maréchal doit se tenir au-dessus des partis ; qu'il a deux devoirs à remplir : le premier envers la nation, qui consiste à maintenir l'ordre et la paix publique ; le second envers l'Assemblée elle-même, qui consiste à ne pas laisser attaquer ni amoindrir son œuvre.

Il proteste de son profond respect pour la personne du comte de Chambord ; mais un manifeste est un manifeste ; c'est pourquoi le gouvernement a sévi. Il sévirait de même, si un document du même genre venait de l'autre côté de la Manche....

Voilà certes de quoi contenter les plus difficiles. M. Lucien Brun n'en dépose pas moins son interpellation, qui sera discutée demain mardi.

On annonce une journée, on se livre aux plus sombres pronostics ; on fait observer que la discussion portera nécessairement sur la loi même du 20 novembre et sur les pouvoirs du maréchal....

Il nous suffit pour le moment que le ministre, avec une singulière autorité, dans un langage d'une netteté incomparable, en ait rappelé l'irrévocabilité.

Au fond, le reste importe peu, et tant pis pour les ambitions impatientes ou déçues qui voudraient se mettre en lutte avec la loi. On peut croire que, sur ce terrain, le maréchal ne cédera pas. DANIEL RENE.

LE CONGRÈS DE BRUXELLES.

Un de nos abonnés, d'un bon et solide esprit, nous adresse les réflexions suivantes à l'occasion du projet de convention internationale, concernant les lois et coutumes de la guerre, publié par le Congrès de Bruxelles :

« Est-ce bien le cas d'approuver ? En apparence, il y a lieu peut-être ; mais en réalité nous avons appris à nos dépens à regarder avec défiance les présents de la diplomatie : *Timeo Danaos*, etc.

Voilà donc une *Charte internationale* ayant pour objet de modérer les conséquences de la guerre. Mais cette Charte se tait sur les conditions d'une guerre juste et légale : elle se tait sur le tribunal ou les tribunaux qui auront à prononcer si la guerre est légitime ; elle fait abstraction surtout de la légitimité ou de l'illégitimité des gouvernements qui feront la guerre ; elle ne connaît que des *gouvernements légaux*.

Que va-t-on faire de cette Charte ? Mettons la chose en exemple. Qu'il plaise demain à certaines grandes puissances de reconnaître le gouvernement de Serrano ; voilà un gouvernement légal qui profitera d'abord des droits très-nombreux et très-étendus que la *Charte internationale* reconnaît à tous les victorieux ; mais par contre voilà son adversaire, le Roi légitime de toutes les Espagnes, devenu un forban, contre lequel tout sera permis, même l'intervention étrangère.

Pouvons-nous oublier que les fameux protocoles du traité de Paris (1856) ont été le point de départ de la guerre d'Italie, et que des Etats indépendants ont été attaqués et confisqués au nom d'un prétendu *droit moderne* que ces Etats étaient accusés de méconnaître ? Une *Charte écrite* en 70 articles ! Il est à présumer que l'interprétation qui en sera faite par les vainqueurs sera différente de celle qu'adopteront les vaincus.

« Ceux-ci seront donc traités en violateurs du droit des gens : la seule crainte de passer pour tels abattra tous les cœurs et mettra tout aux pieds du vainqueur. Aussitôt que l'ennemi aura mis le pied sur le sol du voisin, il fera défense aux hommes de partir, dans un rayon qu'il lui plaira de déterminer, sous la menace d'appliquer à eux et à leurs familles la rigueur des lois de la justice militaire.

« Qui ne voit combien tout ceci est grave, et au fond inacceptable ! Je vois dans le projet de Bruxelles un instrument à l'aide duquel les puissants pourront détruire les petits ; j'y cherche en vain des garanties de sécurité pour les droits de ceux-ci.

« L'Europe s'armera-t-elle pour la défense des innocents opprimés ? La situation de Rome, de l'Italie et de l'Espagne nous le dit assez. Il est manifeste pourtant que si la Russie qui veut paraître si zélée pour la paix et la justice eût laissé voir que le désordre la blessait, depuis longtemps le désordre aurait cessé.

« Mais la conduite de la Russie ressemble à la politique du Sénat romain d'autrefois : elle sait couvrir des dehors de la justice ses vues ambitieuses et ses projets d'envahissement.

« Dans le Sénat romain il y avait un Caton pourtant qui voulait que César fût livré aux Germains dont il avait retenu les ambassadeurs. Il se peut de même que la Russie compte parmi ses hommes d'Etat des Caton ou des Nestor ; la question serait de savoir si l'influence de leurs conseils change la direction et les plans de la politique russe.

« Il n'est pas du tout certain que la conduite du cabinet d'Alexandre II soit une déviation de la politique des czars ses prédécesseurs. Tout porte à croire, au contraire, que tous suivent les plans tracés par Pierre-le-Grand.

« Si la France était jugée à Saint-Petersbourg incapable à tout jamais de reprendre son rang et de modérer l'ambition des czars, on lui tendrait la main et l'on aiderait le Roi. Mais parce qu'on a sans doute l'opinion contraire, il est à présumer qu'on préfère nous achever avec le marteau prussien.

« Conclusion : le projet de Bruxelles a un but précis qu'il faut tâcher de découvrir et de déjouer s'il est hostile, ce qui paraît fort probable. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, la musique municipale a donné un concert et souhaité la bienvenue à ses membres honoraires. Jusqu'à dix heures, le public a stationné autour de la grille du square, tandis que les souscripteurs occupaient les chaises de l'enceinte réservée.

Les morceaux qui ont été les plus appréciés sont : *Brise de mai*, la *Marche du Sacre* et *Ariane* ; ces deux derniers avaient été exécutés à Angers, au dernier festival, par toutes les musiques.

A diverses reprises, des fusées ont égayé la soirée, qui a été terminée par des flammes de Bengale.

L'administration municipale a promis un kiosque ; on espère qu'on ne tardera pas à le voir s'élever.

La musique des pompiers de Saumur se propose de donner prochainement un concert sur la Loire.

Cette fête se composera de musique instrumentale et de musique vocale. Pour cette dernière partie, il est fait appel à tous les amateurs qui voudront bien se joindre aux exécutants. Les chœurs seront désignés dans une prochaine réunion.

On est prié de se présenter à la Mairie, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir, jusqu'au 23 courant.

Vendredi matin, vers une heure, une vive lumière éclairait la campagne de Brigné, Noyant et Ambillou : le moulin du village des Trois-Chopines, commune de Brigné, était en feu.

La gendarmerie de Noyant s'y est rendue aussitôt qu'elle a été informée, et a organisé les secours qui consistaient à préserver les bâtiments sur lesquels tombaient des charbons incandescents qui se détachaient de la charpente. Dépourvus de pompes, il était impossible aux travailleurs de songer à attaquer le feu dans son foyer trop élevé. Tout

le moulin a été détruit. La perte s'élève à 10,000 fr., couverte par une assurance à la compagnie la *Mutuelle* du Mans.

Le moulin avait tourné jeudi pendant trois heures, de 1 heure à 4 heures du soir ; à la fin de la journée, il avait été graissé par le garçon meunier, afin de le tenir prêt à fonctionner pendant la nuit si le vent avait soufflé. A cette heure, il n'y avait aucune trace de feu. Ce n'est qu'à minuit que la femme Hétreau, éveillée par une vive clarté et les crépitations du bois sec qui brûlait, a donné l'éveil.

Tout porte à croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre, et la rumeur publique l'impute à deux individus du pays. Une enquête est ouverte.

Le même jour, un autre incendie se déclarait à la ferme du Mureau, commune de Cléré, exploitée par les époux Rullier. Deux paillers contenant ensemble 40,000 kil. de paille, une charrette et le portail d'une grange ont été détruits.

La perte s'élève à 1,200 fr. environ.

Cet incendie aurait été allumé par un enfant de 5 ans qui s'amusa avec d'autres enfants de son âge à enflammer des allumettes chimiques au pied du pailler.

Samedi matin, un jeune enfant de 2 ans, René Reullié, demeurant au village du Gué, commune de Tancoigné, s'est noyé dans un bassin, à peu de distance de la demeure de ses parents.

Son père était dans le jardin, et sa mère, occupée des soins du ménage, l'avait perdu de vue quelques instants seulement. C'est sa petite sœur qui a donné l'éveil par ses cris. Lorsque son père l'a retiré, l'asphyxie était complète, et les soins du médecin n'ont pu le rappeler à la vie.

La semaine dernière, le sieur Blain, Jean, cultivateur à Grézillé, s'est suicidé avec une arme à feu.

On ignore quel motif a poussé ce malheureux à cet acte de désespoir.

Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la deuxième partie du contingent de la classe de 1872 qui a été appelée sous les drapeaux pour une période de six mois, à dater du 1^{er} juillet courant, auraient droit à la solde de soldats de 2^e classe de l'arme à laquelle ils appartiennent, et qu'ils recevraient, en outre, une première mise de petit équipement, fixée à 25 fr. pour l'artillerie et les équipages militaires.

La prime journalière d'entretien de la masse individuelle sera de 8 centimes pour les militaires de l'infanterie et de 10 centimes pour les militaires des autres armes.

LA COMÈTE.

La comète que nous avons annoncée est parfaitement visible ; tous les jours, de nombreux spectateurs l'admirent. Elle se présente, pour le promeneur des ponts, au-dessus de Saint-Lambert.

Cette comète a été découverte le 17 avril dernier, par M. Coggia, à l'Observatoire de Marseille. C'était alors une petite comète telescopique perdue dans les régions polaires de notre ciel boréal, une faible nébulosité à peine perceptible sur le fond noir de la voûte céleste.

Le petit astre a grandi ; déjà une chevelure s'est formée autour de son noyau, et, à mesure que l'astre se rapproche du soleil, il déploie une queue diffuse et diaphane. Le passage au périhélie aura lieu samedi prochain 11 juillet. La comète se trouvera alors à 25 millions de lieues du soleil. Son éclat augmentera notablement au fur et à mesure qu'elle s'approche.

En ce moment, la comète a environ l'éclat d'une étoile de 4^e grandeur. Elle est au nord-ouest, à gauche de l'étoile polaire et un peu plus bas. Le crépuscule au solstice éteignant les étoiles de 5^e grandeur, il faudra attendre dix heures du soir pour faire l'observation. Le 12 juillet, bien que moins brillante que les comètes de 1858 et 1862, elle se développera assez pour frapper le regard des curieux.

Espérons que les bohémiens et saltimbanques, qui sont une véritable plaie pour nos campagnes, vont enfin disparaître.

La guerre leur est déclarée, ainsi que

nous l'avons déjà dit. Cette mesure est prise d'après une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, laquelle a pour but de prévenir les méfaits des vagabonds et nomades connus sous le nom de *bohémiens*.

A moins d'autorisations spéciales qui pourront être accordées à ceux d'entre eux exerçant des professions inoffensives, il sera formellement interdit à ces individus d'installer leurs voitures ou baraques sur la voie publique, les terrains communaux, etc.

A la moindre infraction aux règlements, les bohémiens seront déferés aux tribunaux et traités comme vagabonds, s'ils ne justifient pas d'un domicile fixe et de moyens d'existence.

Les préfets viennent d'être invités à communiquer au parquet tous les renseignements qui seront à leur connaissance sur l'existence des comités républicains qui fonctionneraient dans leurs départements. M. le garde des sceaux vient, de son côté, de donner des instructions analogues à tous les procureurs généraux.

La tâche sera sans doute assez longue, car les comités républicains pullulent partout. Un préfet que nous ne nommerons pas faisait, il y a peu de jours, cette réponse catégorique à une dépêche ministérielle :

« Parlout où l'on cherche dans mon département un comité bonapartiste, on trouve des comités républicains organisés et fonctionnant comme un rouage gouvernemental. »

Les bouchers de Ruffec viennent, paraît-il, d'entrer largement dans la voie des concessions. « Sur l'annonce faite par l'un d'eux, dit l'*Observateur*, qu'il vendrait la viande de veau 60 c. le demi-kilo, la concurrence s'établit, et, de réduction en réduction, le prix descendit jusqu'à 40 c. On ne peut que se féliciter de cet incident, qui permettra aux petites bourses une plus grande consommation de viande, d'autant plus réduite que depuis longtemps les prix étaient très-élevés. Il y a huit jours encore, le veau était vendu 90 c. et 1 fr.

Au marché dernier, le bœuf, coté précédemment 80 et 90 c., a été annoncé dès le matin à 60 c. et s'est vendu 50 c. dans la journée.

L'énorme quantité de bétail produite depuis deux ans fait espérer le maintien d'un prix normal en rapport avec les cours des animaux en foires, sur lesquels une baisse sérieuse s'accroît depuis quelque temps. »

M. Charelli, le jeune ténor que M. Chantilly nous a fait connaître l'an dernier, à l'époque des courses, et qui a obtenu beaucoup de succès dans *Don Pasquale*, *l'Eclair* et *l'Ombre*, vient d'être engagé à l'*Opéra-Comique*. Il débutera samedi prochain dans la *Fille du Régiment*.

Nous arrivons bientôt à l'époque de la moisson ; le moment est donc opportun pour rappeler un arrêt de la cour de cassation concernant le glanage :

Les propriétaires et fermiers pensent faire un acte de générosité en laissant les pauvres de la commune qu'ils habitent râteler et grapiller après l'enlèvement de la récolte.

Il résulte de la jurisprudence de la cour suprême que ces personnes se trompent, et que ce n'est pas un acte de philanthropie qu'elles exercent, mais un devoir qu'elles accomplissent.

En effet, la cour a décidé :

1^o Que le propriétaire n'a puissance d'introduire ses moutons sur son champ que deux mois après l'enlèvement des récoltes, « afin de donner aux glaneurs le droit d'user de leurs droits ;

2^o Que si le propriétaire ou le fermier a le droit, tant que son champ n'est pas entièrement moissonné, de ramasser à son profit les épis échappés au moissonneur, il ne lui appartient pas de concéder ce droit à des tiers, même à titre généreux : « Attendu, dit la Cour, que cela prive les indigents des ressources que l'humanité des législateurs a voulu leur réserver. »

Il en est de même du droit de râtelage et grapillage.

Tout règlement municipal qui viendrait à l'encontre de ce droit « ne serait pas valide aux yeux des tribunaux. »

PARIS-JOURNAL se propose de publier successivement, dans un format populaire et à un prix extrêmement minime, divers rapports de la Commission d'Enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense Nationale.

Ces rapports constituent des documents du plus haut intérêt politique, et il importe à la cause conservatrice que l'opinion publique soit éclairée sur les actes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ou qui l'ont exercé après la chute du dernier Gouvernement.

En entreprenant cette publication, la direction du Paris-Journal a écarté avec soin toute pensée de lucre. Elle n'a eu en vue qu'une chose : répandre partout et dans toutes les classes, même les moins lettrées, la connaissance des faits politiques qui ont suivi le 4 Septembre.

En effet, il manque aux hommes du 4 Septembre, pour être jugés par l'opinion publique comme ils le méritent, que d'être mieux connus de tous.

Les rapports de la Commission d'enquête parlementaire forment, à l'égard de ces hommes, le dossier le plus complet. Malheureusement, les volumineux rapports de cette Commission, combien de gens ont pu les lire ! A combien de bourses sont-ils accessibles ! Ce qu'il importerait de mettre dans toutes les mains est resté jusqu'ici dans le domaine du très-petit nombre.

Notre confrère commence par le Rapport de M. de La Borderie sur le camp de Conlie, rapport qui, à peine connu pourtant, a déjà suscité en Bretagne un vrai mouvement d'indignation publique, et à propos duquel M. de Kératry a adressé une pétition à l'Assemblée nationale contre M. Gambetta.

Le rapport complet sur le camp de Conlie est, à partir du 1^{er} avril, édité par le Paris-Journal au

prix de 30 cent. pris à Paris, et de 40 cent. pris chez les libraires des départements. On le trouve chez les principaux libraires de notre ville.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 73^e fascicule, PAR à PART, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, Common, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, épicière, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Services d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	60	50	» 70	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 135 fr. p. j. nov.	860	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	417	50	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	87	25	» 25	Crédit Mobilier.	272	50	» 3 10	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	505	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	» 7	Crédit foncier d'Autriche.	515	»	»	Société autrichienne, j. janv.	726	25	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	341	25	» 2 50	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	96	55	» 40	Est, jouissance nov.	513	75	» 3 50	Orléans.	287	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	222	»	» 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	882	50	» 7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	286	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	440	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	633	75	» 5	Est.	282	»	»
— 1865, 4 %.	475	»	»	Nord, jouissance juillet.	1087	50	» 2 50	Nord.	292	25	»
— 1869, 3 % t. payé.	311	25	1 25	Orléans, jouissance octobre.	851	25	»	Ouest.	285	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	280	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	550	»	7 50	Midi.	287	»	»
Banque de France, j. juillet.	3735	»	95	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	258	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	556	25	2 50	Société immobilière, j. janv.	17	»	»	Vendée.	252	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	442	50	7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	340	17	50	Canal de Suez.	467	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

AVIS

M^{me} V. IZARD, succédant à M. Mollay-Pichon, dans sa maison de commerce, rue Royale, 55-57, prévient le public que, malgré les bruits mensongers dont elle se réserve de rechercher les auteurs, elle vendra, comme son prédécesseur, en gros, demi-gros et détail, l'épicerie et tout ce qui se rattache à ce genre de commerce. (306)

TESSIER

Horticulteur à la Croix-Verte, SAUMUR.

A l'honneur de prévenir les personnes qui auraient des abricots et autres fruits à expédier à Paris, qu'il tient des paniers à leur disposition. Il se charge également de leur donner les renseignements nécessaires pour adresser leurs marchandises, et garantir la solvabilité des destinataires. (304)

CANCERS

Vices du sang, Epilepsie, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homœopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de 3 à 5 heures, par correspondance affranchie. (260)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

MALADIES des voies urinaires et des organes générateurs chez l'homme et chez la femme. — **Rétrécissement.** — **Impuissance.** — **Affections secrètes et contagieuses,** etc. Traitement spécial du D^r GÉURY-DUVIVIER *, 7, boul. Sébastopol, Paris, de 1 à 4 h., et par corresp. — Envoi f^o p. poste des médicaments.

GUÉRISON INSTANTANÉE

NEURALGIES (faciales) MIGRAINES
(non gastr.) **OTALGIES (névralgies) MAUX**
de DENTS (lors même qu'elles seraient cariées.)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépôtaires spéciaux des flacons destinés à servir instantanément dans les pharmacies.

Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 10 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE
MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872)
35 Ans de Succès

ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS

Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. **L'Alcool de Menthe de Ricqlès** est surtout indispensable pendant les chaleurs où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.

En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumeries et d'épicerie fine. **Se méfier des imitations** et exiger la signature de **H. de Ricqlès**, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

M. ACHILLE
DENTISTE DE PARIS,
Professeur de Prothèse dentaire,
Spécialiste pour le remplacement des dents,
12, rue du Petit-Maure, près de la Caisse d'Épargne,
A SAUMUR.
Guérison, nettoyage, séparation, redressement des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc., etc. (222)

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris, Département.
Un an... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois. 2 » 2

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris, Département.
Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

LE VULGARISATEUR UNIVERSEL

Recueil bi-mensuel des faits intéressant la science, l'industrie, l'agriculture, le commerce et les arts.

Prix : 5 fr. par an.

On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but : celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfouis dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.

Aussi l'industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le simple particulier trouveront-ils dans le *Vulgarisateur universel* une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, tant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontestable utilité.

Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle du vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque; c'est dire assez que le *Vulgarisateur*, en répondant à ces impérieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sous-signé.